



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

E/1994/SR.36

12 décembre 1994

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1994

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 36e SÉANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 18 juillet 1994, à 15 heures

Président : M. TEJERA PARIS (Venezuela)
puis : M. BOTEZ (Roumanie) (Vice-Président)

SOMMAIRE

Questions relatives à l'économie et à l'environnement : rapports des organes
subsidiaires, conférences et questions connexes (suite)

a) Développement durable

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une
des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un memorandum et
être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les
adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au
Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services
de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza.



La séance est ouverte à 15 h 25.

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT : RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET QUESTIONS CONNEXES (suite)

a) DÉVELOPPEMENT DURABLE (E/1994/33, 43, 47 et 108)

M. TÖPFER (Allemagne), prenant la parole en tant que Président de la Commission du développement durable, présente le rapport de la Commission sur les travaux de sa session (E/1994/33), et souligne que, comme il est fait remarquer au Chapitre II, paragraphe 7, le montant total des ressources financières affectées à Action 21 et au développement durable est loin de répondre aux attentes et aux besoins. La Commission a réaffirmé qu'il fallait redoubler d'efforts pour tenir tous les engagements financiers pris à Rio lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et notamment veiller à ce que l'aide publique au développement atteigne dès que possible l'objectif de 0,7 % réaffirmé dans Action 21. À cet égard, la Commission envisage l'instauration de redevances d'émission. Il serait également utile d'élaborer une matrice des options de politique générale et des instruments et mécanismes financiers afin de faciliter la formulation de stratégies de financement optimales pour les secteurs considérés.

Il est essentiel également de redoubler d'efforts dans le domaine du transfert de techniques écologiquement rationnelles, de la coopération et de la création de capacités. Il faut donner la priorité à la diffusion d'informations fiables sur les techniques écologiquement rationnelles, au développement institutionnel et à la création de capacités, ainsi qu'aux arrangements financiers et de partenariat entre pays et entre les secteurs privés et publics.

Des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine du commerce et de l'environnement, grâce à une collaboration plus étroite entre la Commission, le GATT et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi qu'au renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la CNUCED et du Programme des Nations Unies pour le développement. Après le succès des négociations d'Uruguay, il est essentiel de s'assurer que tous les pays en développement bénéficient de la libéralisation des échanges ainsi que de l'amélioration des termes de l'échange. Il est également important d'assurer la complémentarité des politiques du commerce et de l'environnement.

La Commission a réaffirmé la nécessité de modifier les modes contemporains de consommation et de production préjudiciables au développement durable. Elle a conclu qu'une responsabilité particulière incombe aux pays développés, qui devraient donner l'exemple en prenant des mesures de changement efficaces chez eux (chap. I, par. 43).

En ce qui concerne les questions sectorielles, les participants ont demandé que la procédure du consentement préalable donné en conséquence de cause devienne un instrument juridiquement contraignant. En outre, ils ont insisté pour qu'il soit interdit aux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques d'exporter dans d'autres pays des produits chimiques interdits chez eux. La Commission a également recommandé au Conseil économique et social d'inviter le Comité des ressources naturelles à examiner, dans le cadre de son inventaire exhaustif, la question des ressources en eau douce à sa troisième session, en 1996. En ce qui concerne les forêts et l'éventuelle contradiction avec la question de l'utilisation des sols, l'orateur, en consultation avec le Bureau, cherchera des moyens efficaces de renforcer la coordination et la complémentarité des travaux préparatoires à la réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions sectorielles.

Il est également important d'élaborer des indicateurs réalistes et compréhensibles du développement durable qui pourraient compléter les rapports établis par les pays et fournir un instrument utile pour mesurer les progrès réalisés sur la voie du développement durable et du partenariat mondial. La Commission doit continuer à élargir ses contacts avec les autres organes à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies, et notamment avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC. La Commission a souligné qu'il était important que tous les grands groupes sociaux ou sectoriels, et notamment les organisations non gouvernementales, participent au processus du développement durable. À cet égard, l'orateur attire l'attention sur la recommandation formulée au chapitre I, paragraphe 24 b) du rapport.

M. LAMAMRA (Observateur de l'Algérie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'apport de ressources supplémentaires ainsi que le transfert de techniques écologiquement rationnelles aux pays en développement sont essentiels à la mise en oeuvre du développement durable. En ce sens, le mandat de l'ancien groupe de travail sur le transfert de technologie

doit être intégré aux mandats des groupes de travail intersessions chargés des questions financières et des questions sectorielles. Le principe de la responsabilité partagée mais différenciée doit se traduire, dans tous les domaines concernés, par des mesures pratiques qui prennent en compte les obstacles considérables auxquels se heurtent les tentatives des pays en développement pour parvenir au redressement et au développement sur les plans économique, social, culturel et écologique. Les questions du commerce et de l'environnement ne doivent pas être envisagées sous un seul angle; il faut veiller à ne pas favoriser l'émergence de formes déguisées de protectionnisme au détriment des pays en développement et faire en sorte que le nouveau Comité du commerce et de l'environnement, qui doit être créé sous l'égide de l'OMC, travaille en collaboration étroite avec la CNUCED et la Commission. Pour ce qui est des modes de consommation et de production, ils doivent être entièrement modifiés, particulièrement dans les pays développés. Enfin, le Groupe des 77 espère que la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique, entrera en vigueur dès que possible.

M. HENZE (Allemagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que la Commission doit maintenir l'élan politique nécessaire pour traiter les grandes questions relatives au développement durable. Même si la formulation des décisions aurait gagné à être plus spécifique, les résultats de la deuxième session de la Commission sont globalement encourageants.

Pour ce qui est des questions sectorielles, dans la plupart des cas, des indicateurs spécifiques permettraient d'évaluer les progrès réalisés, ce qui suppose toutefois que les principes énoncés dans les décisions soient mis en pratique. L'Union européenne se félicite que la Commission ait décidé d'examiner les résultats de sa deuxième session lors de la prochaine session et encourage vivement le Bureau à tenir d'autres consultations sur les moyens d'assurer ce suivi sans pour autant surcharger le programme des sessions à venir. Le travail accompli sur l'eau douce et les substances chimiques toxiques, par exemple, montre bien l'utilité des préparatifs intersessions pour établir un ordre de priorité et élaborer des plans d'action concrets.

L'Union européenne se félicite que les mandats des groupes de travail spéciaux intersessions à composition non limitée chargés des questions financières et sectorielles soient mieux circonscrits. Mais, il est

indispensable d'apporter des éclaircissements sur le mode de fonctionnement de ces groupes. Pour ce qui est de l'évolution des modes de consommation et de production, même si les recommandations de la Commission demandent à être formulées de façon plus précise, des principes importants ont été dégagés. Ainsi, on a reconnu que les pays développés devaient donner l'exemple en prenant des mesures de changement efficaces chez eux et que tous les pays devraient tirer profit de l'établissement et du maintien de modes de consommation et de production plus viables. On a également réaffirmé l'importance de l'internalisation des coûts environnementaux et de l'utilisation d'instruments économiques, en partant de l'idée selon laquelle c'est la personne responsable de la pollution qui devrait, en principe, en supporter le coût, même si, sur ce dernier point, il aurait été préférable d'adopter une optique plus tournée vers l'avenir. L'Union européenne contribuera aussi concrètement que possible aux efforts visant à élaborer un programme de travail sur la question des modes de consommation et de production viables.

Il est essentiel d'assurer une coordination et une complémentarité maximales des programmes de travail de la Commission, de l'Organisation mondiale du commerce et des autres organes concernés, y compris la CNUCED et le PNUE. L'Union européenne se félicite que la Commission prévoie d'examiner tous les ans les faits nouveaux survenus dans les domaines du commerce, du développement et de l'environnement. Elle attache également une grande importance à la présentation au Secrétaire général de réflexions de fond sur la question de la réalisation d'une étude traitant des liens entre la protection de l'environnement et la compétitivité internationale, la création d'emplois et le développement.

L'échange de données nationales d'expérience sur la mise en oeuvre d'Action 21 devrait être intensifié afin d'enrichir le débat sur les questions sectorielles et intersectorielles. En marge des réunions officielles de la Commission, les pays intéressés pourraient souhaiter se réunir pour discuter de la manière d'appliquer Action 21. L'Union européenne accueille avec satisfaction la création de commissions nationales sur le développement durable dans un certain nombre de pays, de même que les initiatives visant à faciliter les échanges de données d'expérience. Les rapports nationaux constituent un apport précieux pour le travail de la Commission. L'adoption de directives simplifiées pour leur élaboration permettra de mieux mettre en évidence les

progrès réalisés et les problèmes rencontrés. Par ailleurs, il faudrait accélérer les travaux sur les indicateurs du développement durable.

L'utilisation rapide de ces indicateurs, y compris dans leur version préliminaire, permettra de progresser dans ce domaine.

Ce n'est que lorsque la Commission aura convenu de procédures de présentation des rapports satisfaisantes qu'elle pourra mener à bien son mandat de contrôle et procéder à un suivi permanent qui aboutira à l'examen et à l'évaluation d'ensemble d'Action 21 en 1997. Le bureau de la Commission devra procéder à de larges consultations sur la manière d'améliorer ses méthodes de travail bien avant la troisième session. Si les membres faisaient part de leurs vues par écrit, à l'avance, un débat général ne serait pas nécessaire. L'organisation de tables rondes sur des thèmes précis ou la présentation d'exposés par les principaux intervenants serait un bon moyen d'ouvrir le débat sur les grandes questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission en 1995 et de favoriser les discussions informelles entre les ministres présents. En fonction des thèmes choisis, il pourrait être utile d'associer aux débats le monde des affaires et d'autres grands groupes tout en encourageant une participation plus large au niveau politique. Le nombre de décisions prises lors de la deuxième session a considérablement entravé les capacités de négociation. Les différentes options à considérer pour les décisions qui seront prises à la troisième session devraient être communiquées à l'avance afin qu'on dispose d'assez de temps pour les consultations.

Compte tenu de l'importance des activités intersessions, l'Union européenne estime qu'à l'avenir, le bureau devrait être élu assez tôt afin qu'il puisse diriger correctement les travaux préparatoires des sessions de la Commission.

Le bureau et le Secrétariat de l'ONU ont un rôle déterminant à jouer dans les préparatifs intersessions. Il est essentiel, dans le cadre des préparatifs de fond de la session de 1995, d'encourager la mise en oeuvre d'activités intersessions supplémentaires en renforçant, si nécessaire, la coordination, et d'intégrer ces activités dans un processus cohérent, auquel prendraient part des experts et des représentants des grands groupes sociaux ou sectoriels et auquel seraient associés plus étroitement les responsables du développement, de la planification et des finances. Les organisations non gouvernementales peuvent également apporter une contribution précieuse à ce processus.

L'Union européenne encourage la transparence et l'intensification des échanges de vues en ce qui concerne le Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable. Le rôle de coordination du Comité interorganisations sur le développement durable étant essentiel, les États Membres devraient être informés régulièrement et en temps voulu de ses activités. L'Union européenne appuie les propositions du Président de la Commission sur la conduite des activités intersessions, notamment en ce qui concerne la question des forêts.

Mme WILLIAMS-MANIGAULT (États-Unis d'Amérique) dit que la délégation américaine souscrit pleinement aux conclusions de la deuxième session de la Commission et demande instamment qu'elles soient intégralement mises en application. Elle estime que l'utilité et l'efficacité des travaux de la Commission, ainsi que le renforcement du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, reposent sur cinq éléments essentiels.

Premièrement, il faut que les pays soient plus nombreux à soumettre à la Commission des informations nationales sur les aspects d'Action 21 qui doivent être étudiés à chaque session. La qualité de ces informations doit également être améliorée en termes d'actualité, de concision et de comparabilité avec les informations présentées par les autres pays. Par ailleurs, la délégation américaine pense que l'utilisation d'une série d'indicateurs environnementaux, sociaux et économiques du développement durable simplifierait la présentation des rapports et faciliterait les comparaisons. Le Président de la Commission a notamment pour mandat de définir ces indicateurs et d'encourager leur utilisation. Les États-Unis prennent note de son intention de mener à bien cette tâche.

Deuxièmement, il faut encourager et faciliter l'élaboration et l'application de stratégies nationales de développement durable. Il serait utile que, lors de la prochaine session de la Commission, une part importante du débat soit consacrée aux expériences nationales.

Troisièmement, il faut que le système des Nations Unies coordonne plus efficacement l'application d'Action 21. À mesure que l'agenda pour le développement évolue, il doit faire d'Action 21 un élément clef et intégrer les recommandations des principales conférences internationales tenues en 1993. Les rapports établis par les agents de coordination du Comité interorganisations sur le développement durable à propos de différents chapitres d'Action 21 devraient

être rassemblés de façon à constituer une stratégie d'application à l'échelle du système.

Quatrièmement, il faut prêter davantage attention au rôle que joue l'assistance au développement dans la mise en oeuvre d'Action 21. Enfin, les activités intersessions, et notamment le travail sur les forêts, doivent se poursuivre. Ces travaux sont particulièrement importants pour l'image que donne la Commission de son utilité. Le Président a un rôle essentiel à jouer à cet égard et devrait recevoir un appui sans faille des membres du Conseil et de la Commission.

Les États-Unis concentreront leurs efforts intersessions sur la lutte contre les dangers qui menacent les récifs de corail ainsi que sur les moyens de réduire les risques d'exposition des hommes et de l'environnement aux substances toxiques.

M. TIANKAI (Chine) dit que sa délégation approuve totalement la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77 concernant les travaux futurs de la Commission.

La Commission a pour tâche principale de mettre en oeuvre les accords conclus à la Conférence de Rio. Le respect des engagements pris déterminera le succès ou l'échec de la coopération internationale en matière d'environnement, et la crédibilité de l'ONU dans ce domaine. S'agissant des questions de financement et de transfert de technologie, les progrès restent modestes, quand il n'y a pas régression. Conformément à la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, la Commission a pour tâche prioritaire de contrôler les progrès réalisés pour appliquer Action 21, et notamment les progrès accomplis dans l'exécution des engagements, y compris ceux qui ont trait aux apports financiers et aux transferts de technologie. La Commission doit par conséquent intensifier ses efforts pour mener à bien cette tâche.

Il faut améliorer les travaux préparatoires concernant les questions - notamment les questions intersectorielles - qui doivent être examinées par la Commission. Ces questions très complexes ne font pas, dans la plupart des cas, l'objet de recherches suffisantes. Les deux semaines par an que consacre la Commission à ces questions ne suffisent pas. Il faut rassembler des données de base complètes, et préparer minutieusement la documentation. Les travaux de la Commission doivent reposer sur un large échange de vues. Par ailleurs, les groupes de travail intersessions ont un rôle important à jouer. À cet égard, la

délégation chinoise espère que le Groupe de travail spécial intersessions chargé des questions financières progressera réellement sur la question du transfert de technologie. La Commission étant saisie de questions étroitement liées aux sujets examinés par d'autres organes, elle devrait resserrer ses liens avec ces organes et s'appuyer sur leurs recherches. Parallèlement, elle devrait communiquer les résultats de ses travaux aux autres organes du système des Nations Unies.

Enfin, l'orateur constate que le rapport de la Commission a été distribué très tard et que la version chinoise n'est pas encore disponible.

M. SHIBATA (Japon) estime que les résultats de la deuxième session de la Commission sont encourageants. À cette session, sa délégation a instamment invité la Commission à renforcer son rôle d'organe intergouvernemental central chargé de traduire l'esprit de Rio par des actions concrètes et a souligné la nécessité pour la Commission d'être très présente sur la scène politique. À cet effet, la Commission ne doit pas hésiter à exprimer son point de vue sur les questions controversées.

La délégation japonaise attache une grande importance aux décisions de la Commission relatives au commerce et à l'environnement, et plus particulièrement à celle préconisant une collaboration plus étroite avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les autres organes internationaux compétents. À cet égard, M. Shibata appelle l'attention sur la décision prise à la Réunion ministérielle de Marrakesh de créer le Comité du commerce et de l'environnement.

M. MONGBE (Bénin) dit que sa délégation souscrit au point de vue exprimé par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77.

Action 21 traite longuement du problème des ressources financières et beaucoup a été dit et écrit sur la nécessité d'honorer les engagements. Or, le Groupe de travail spécial intersessions chargé des questions financières a rédigé un rapport qui a marqué un retour en arrière par rapport à Action 21. La Commission a commencé à remédier à cette situation à sa deuxième session, mais des inquiétudes persistent vu le manque de précision des dispositions concernant les nouvelles ressources supplémentaires destinées à garantir le développement durable, notamment dans les pays en développement. La délégation béninoise prie la Commission de poursuivre ses efforts afin d'obtenir des résultats plus concrets. Ces remarques s'appliquent aussi à la question du transfert de technologies écologiquement rationnelles au profit des pays en développement.

La délégation béninoise souscrit aux observations du représentant de l'Algérie sur les questions essentielles du commerce et de l'environnement sur l'OMC mais se déclare préoccupée par le sort des pays en développement, particulièrement des pays les moins avancés, car on risque de glisser facilement vers de nouvelles formes de protectionnisme. Elle engage la Commission à veiller à ce que les rapports avec l'OMC soient ouverts et transparents afin d'éviter ce danger. En outre, elle invite les États à signer la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique ainsi que ses annexes originales, afin de permettre son entrée en vigueur.

La délégation béninoise soutient les recommandations faites par la Commission à sa deuxième session et les efforts déployés par son Président pour améliorer les méthodes de travail de cet organe. Elle espère que les suggestions des représentants de l'Algérie et de la Chine seront étudiées sérieusement.

M. LOZANO (Mexique) estime regrettable que la documentation portant sur ce point de l'ordre du jour n'ait pas été communiquée avant la réunion.

Tout en approuvant les résultats de la deuxième session de la Commission, la délégation mexicaine pense qu'il serait prématuré de déclarer que des progrès considérables ont été réalisés dans l'application des accords signés à Rio. Elle estime que la Commission ne devrait pas seulement évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 mais aussi recenser les difficultés rencontrées et qu'elle devrait définir quel type de coopération internationale est nécessaire, notamment sur le plan financier et en matière de transfert de technologie, dans la mesure où le transfert de technologies écologiquement rationnelles est un facteur essentiel de développement durable.

La délégation mexicaine juge, comme d'autres délégations, qu'il est important d'organiser des consultations sur les moyens d'améliorer les méthodes de travail de la Commission. Elle pense que le débat de haut niveau devrait avoir lieu en début de session afin que la Commission en tire le plus grand profit possible, et que les travaux doivent être organisés de manière à favoriser le dialogue entre les ministres et à permettre un échange ouvert sur la façon dont chaque pays applique les dispositions d'Action 21.

M. DOUJAK (Observateur de l'Autriche) dit que sa délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Allemagne au nom de

l'Union européenne. La deuxième session de la Commission a été très fructueuse. La question du changement des modes de consommation et de production doit être étudiée plus avant afin que soient définis clairement les changements nécessaires et les moyens de les réaliser dans le cadre d'une économie de marché. La Commission doit encourager une utilisation plus rationnelle des ressources, notamment dans les pays développés.

Tous les pays ont à gagner à un échange plus large des informations sur la manière dont chacun d'entre eux applique l'Action 21. La délégation autrichienne accueille avec satisfaction l'élaboration de directives simplifiées à cet effet. Il faut, à long terme, trouver un moyen d'exploiter efficacement toutes les données pertinentes communiquées à la Commission.

Les activités intersessions constituent un apport utile aux travaux de la Commission. Plusieurs recommandations formulées par des experts ayant assisté au Colloque international sur le développement durable et le droit international ont par exemple été reprises dans les recommandations de la Commission sur les mécanismes de prise de décisions et le commerce, l'environnement et le développement durable.

La Commission a réussi par son débat de haut niveau à maintenir la dynamique engendrée à Rio. Les questions abordées exigent des engagements politiques de la part des gouvernements. La délégation autrichienne espère que les ministres chargés de portefeuilles autres que celui de l'environnement seront de plus en plus nombreux à participer au processus, ce qui permettrait d'intégrer davantage les problématiques de l'environnement et du développement.

Enfin, l'orateur soutient les représentants qui ont fait valoir la nécessité d'obtenir un financement suffisant et de limiter le coût de l'accès à des technologies écologiquement rationnelles. De nouveaux efforts devront être déployés pour mettre en application les décisions adoptées à Rio, aussi la délégation autrichienne accueille-t-elle avec satisfaction les travaux intersessions prévus pour les mois à venir.

M. FLORENCIO (Brésil) pense que la Commission devrait consolider son rôle de coordonnateur des actions multilatérales relatives à la protection de l'environnement. Les fonds destinés à l'environnement qui ont été rassemblés à ce jour sont insuffisants; le Président de la Commission, dans son rapport oral, a attiré l'attention sur cette situation. Le transfert de technologie est un

facteur essentiel de développement durable. Dans ce domaine, cependant, comme dans celui du financement, peu de progrès ont été réalisés.

En ce qui concerne les travaux intersessions, la délégation brésilienne souligne l'importance des groupes de travail chargés des questions financières et des questions sectorielles, qui contribuent à assurer un équilibre dans les travaux de la Commission. La proposition du Brésil relative à la création d'un groupe de travail intersessions a été approuvée à la deuxième session de la Commission. Le Groupe a pour fonctions de maintenir la dynamique des diverses actions menées par la Commission, de soutenir son rôle de coordonnateur et de promouvoir la transparence; la délégation brésilienne pense que pour être à même de jouer ce rôle, il devrait se réunir au début du second semestre de 1994.

La délégation brésilienne estime que les diverses questions relatives à l'environnement doivent être traitées selon une optique équilibrée et qu'aucune d'entre elles ne peut être jugée plus importante que les autres. En matière d'environnement, une démarche intégrée s'impose et on ne peut envisager de réaliser des progrès dans un domaine à l'exclusion des autres.

Bien que les indicateurs présentent un intérêt pour les travaux sur l'environnement, il faut garder à l'esprit que s'ils sont utilisés prématurément, sans méthodologie rigoureuse, ils peuvent desservir la cause du développement durable. On ne peut recourir à de tels outils que s'ils s'appuient sur une solide base méthodologique et sur des capacités réelles de mise en application.

M. PANKIN (Fédération de Russie) considère, comme d'autres orateurs, qu'il est indispensable de modifier le calendrier des travaux de la Commission et que la Commission doit collaborer avec les autres organismes compétents des Nations Unies ou extérieurs au système et avec le Fonds pour l'environnement mondial.

De même, il souligne la nécessité d'un équilibre dans les travaux de la Commission.

La délégation russe accueille avec satisfaction les initiatives visant à aider les pays les moins avancés et les pays dont l'économie est en transition. Elle souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Allemagne au nom de l'Union européenne. Il est essentiel de repenser le dialogue sur l'application d'Action 21. Les rapports présentés par la Commission doivent

être étudiés et analysés afin d'en dégager les priorités. La délégation russe espère qu'un programme de travail plus rationnel sera bientôt en place.

M. CHYUN (République de Corée) demande que les organismes des Nations Unies et les organisations internationales étudient les interactions entre les objectifs fixés à l'échelon national en matière de libéralisation du commerce, de protection de l'environnement, d'emploi et de développement économique et présentent leurs conclusions à la Commission à sa troisième session. Le Groupe de travail ad hoc intersessions à composition non limitée sur le transfert des techniques et la coopération ayant été supprimé, il incombe au Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions financières et au Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions sectorielles de veiller à bien prendre en compte la question du transfert de technologie dans leurs débats.

Dans la mesure où les pays développés contribuent considérablement à la pollution de la planète et à l'épuisement de ressources naturelles rares, ils devraient montrer l'exemple en modifiant leurs propres modes de consommation, et rendre compte des mesures qu'ils auront adoptées à cet effet à la prochaine session de la Commission. La délégation coréenne soutient l'idée d'un programme de travail portant sur les modes de consommation et de production viables.

M. AMAZIANE (Observateur du Maroc) dit que, bien que sa délégation approuve les travaux de la Commission à sa deuxième session, elle regrette qu'une plus large place n'ait pas été accordée à la question de la technologie. Il souligne qu'il est important de discuter de la dimension politique du transfert de technologie.

La délégation marocaine souscrit aux observations du Président du Groupe des 77 concernant la nécessité de ressources financières supplémentaires et l'importance du transfert de technologie.

En ce qui concerne le moment opportun pour les élections, l'orateur propose que celles-ci aient lieu à la fin de chaque session ou qu'une session d'organisation d'un jour soit prévue chaque année au mois de janvier pour élire le nouveau bureau.

Pour éviter que le débat général du début de la session de la Commission ne fasse double emploi avec la réunion ministérielle de haut niveau qui clôt la session, on pourrait soit programmer cette réunion en début de session, soit

faire en sorte que le débat général prenne la forme d'un dialogue plutôt que d'une succession de discours.

Le représentant du Maroc loue les pays qui se proposent d'organiser des réunions d'experts ou des réunions intergouvernementales en vue de préparer la troisième session mais souligne qu'il est important pour les pays en développement de participer à ces réunions.

M. BASMADJIEV (Bulgarie) dit que la Commission du développement durable est un rouage essentiel dans le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il importe de définir des solutions concrètes aux problèmes existants, notamment dans les domaines des ressources financières, du transfert de technologies écologiquement rationnelles et des questions intersectorielles. La délégation bulgare approuve l'inscription des questions concernant les forêts et la diversité biologique à l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission et reconnaît la nécessité d'associer à ces travaux d'autres organisations internationales et institutions spécialisées du système des Nations Unies.

Pays en transition, la Bulgarie s'efforce de stabiliser son économie par le biais du développement durable. Elle partage l'opinion selon laquelle les gouvernements devraient promouvoir des politiques visant à exploiter toutes les ressources disponibles et, connaissant elle-même de graves difficultés économiques, elle soutient les mesures d'allégement de la dette.

La Bulgarie reconnaît l'importance des technologies écologiquement rationnelles et du renforcement des capacités nationales dans le domaine de la protection de l'environnement. À l'instar des autres pays en transition, elle est freinée par l'insuffisance des crédits destinés à la recherche-développement et par un manque de moyens pour l'achat de produits de haute technologie. Il est indispensable de faciliter l'accès à ces produits en recourant à des dons et à des prêts assortis de conditions libérales.

M. MARTYENKO (Ukraine) dit que la Commission devrait user davantage de son autorité pour coordonner les activités menées dans le domaine du développement durable. Il est nécessaire d'accorder plus d'attention aux problèmes des pays en développement et des pays en transition. Si la communauté internationale n'intervient pas pour faire passer le développement durable au rang des priorités des pays en transition, de graves problèmes risquent de surgir. La volonté de ces pays de s'intégrer à la communauté mondiale est une

question qui devrait retenir l'attention de la Commission à sa troisième session.

M. DESAI (Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable) souligne que le processus engagé à Rio doit se poursuivre à tous les niveaux – national, régional et mondial – et que les institutions financières et les organismes qui s'occupent de transfert de technologie doivent prendre en compte les principes fondamentaux d'Action 21 dans leurs activités. Au départ, tous les organismes chargés du suivi de la Conférence de Rio ont donné la priorité aux activités intergouvernementales et interinstitutions mais il est temps à présent d'accorder une attention plus grande aux actions menées aux échelons national et régional, aux institutions financières et à l'interaction entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales. Il est encourageant pour le Secrétariat de constater que tous les pays restent résolus à contribuer au succès du processus entamé à Rio.

Mme BEKELE (Organisation mondiale de la santé) dit que l'OMS a considérablement contribué à l'Atelier intersessions sur la santé, l'environnement et le développement durable, tenu à Copenhague en février 1994. L'une des principales recommandations de l'Atelier, qui a ensuite été confirmée par la Commission, concerne la nécessité d'intégrer les objectifs et les activités en matière de santé, d'environnement et de développement durable en adoptant des approches globales et novatrices. En ce qui concerne les grands axes de réforme des services de santé reconnus par la Commission (E/1994/33, par. 105), l'OMS travaille actuellement en collaboration avec le PNUD sur un projet visant à intégrer la santé et l'environnement dans les programmes nationaux de développement durable. Dans un premier stade, ce projet porte sur huit pays; il pourrait être étendu à d'autres lorsque de nouveaux fonds seront disponibles. Les premiers résultats sont encourageants mais beaucoup reste à faire avant que l'on puisse affirmer que la Conférence de Rio a véritablement porté ses fruits en matière de santé.

Les cinq domaines prioritaires établis par la Commission dans sa décision sur la santé (E/1994/33, par. 108) constituent des axes concrets autour desquels peuvent s'articuler les actions menées dans le cadre des politiques définies à Rio. Il se trouve qu'ils correspondent déjà à des domaines d'activité de l'OMS. Cette dernière espère que la décision de la Commission renforcera leur caractère prioritaire et permettra la mobilisation de fonds supplémentaires. La décision

/...

de la Commission doit également avoir des répercussions sur les autres travaux de la Commission et, surtout, influencer les choix des autorités nationales responsables du développement durable.

Pendant la deuxième session de la Commission, le thème de la santé n'a été abordé que sous l'angle sectoriel. Bien qu'il soit généralement reconnu que les politiques intersectorielles ont des conséquences directes sur la santé, les débats n'ont jamais porté sur les moyens de traiter de la santé comme d'un élément intersectoriel. C'est là une source de préoccupation pour l'OMS.

Notant que la Commission a invité l'Assemblée mondiale de la santé et les autres organes intergouvernementaux compétents à tenir pleinement compte de ses recommandations, l'oratrice rappelle que l'Assemblée a approuvé la Stratégie mondiale pour la santé et l'environnement de l'OMS en mai 1993; on peut donc s'attendre à ce qu'elle soutienne sans réserve les recommandations de la Commission.

M. VARCHAVER (Union interparlementaire) dit que l'Union interparlementaire (UIP) apporte un soutien sans réserve aux travaux de la Commission et a chargé son propre comité sur l'environnement d'entreprendre une étude annuelle sur l'action parlementaire dans les domaines relevant du mandat de la Commission et sur les obstacles rencontrés par les parlements dans ce contexte. La première étude de ce type, réalisée en mai 1994, a montré que si les parlements ont parfaitement connaissance des résultats de la Conférence de Rio et des différents aspects du développement durable, ils sont en revanche très peu au fait des travaux de la Commission.

La séance est levée à 17 h 30.